

Melle FAVRE Marion

652, Chemin de la Gardette

04200 Les OMERGUES

Objet : Observation à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur au sujet de l'enquête publique relative au projet de révision du PLU de la commune des Omergues.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant qu'habitante de la commune, je souhaite vous faire part d'une observation concernant l'accessibilité du dossier de PLU mis à disposition du public dans le cadre de la présente enquête.

Le rapport de présentation compte à lui seul 217 pages. Je m'y suis plongée avec l'intention sincère de me forger un avis éclairé. Après plus de quatre heures de lecture attentive, je dois pourtant vous avouer que je ressors de cet exercice davantage désorientée qu'éclairée sur les enjeux réels du projet.

Ce constat ne relève pas d'un manque de bonne volonté de ma part, mais d'une difficulté structurelle du document lui-même. Le vocabulaire technique et juridique employé tout au long du rapport — références permanentes à des articles du Code de l'urbanisme, sigles multiples (SRADDET, SDAGE, PGRI, ENAF, ZAN, TVB, CDNPS....)— n'est que rarement expliqué en langage courant. Une habitante non-initiée à l'urbanisme n'a aucune chance de suivre le fil du raisonnement sans se livrer à un travail de décryptage considérable, qui n'est pas à la portée de tous et que peu de gens auront le temps ou l'énergie d'entreprendre.

Et je ne parle même pas ici des très nombreuses pièces jointes qui complètent ce seul rapport de présentation. Le dossier mis à l'enquête comprend une 20aine de pièces techniques supplémentaires (PADD, OAP, règlement, documents graphiques et annexes diverses, ...) et une 20aine de pièces administratives (arrêtés, délibérations, avis des personnes publiques associées, avis de l'État, ...etc). Soit, au total, près de 40 documents distincts à consulter pour prétendre se forger un avis complet, alors que le seul rapport de présentation demande déjà plusieurs heures de lecture.

Je relève d'ailleurs, parmi ces pièces, un intitulé qui interpelle immédiatement même sans être juriste : un document nommé « Refus de l'accord de la Préfète au titre de l'article L142-5 du Code de l'urbanisme ». Le simple fait qu'un refus préfectoral figure dans ce dossier, sur un point que je n'ai pas les moyens techniques d'identifier précisément sans une expertise juridique poussée, illustre bien l'ampleur de ce qu'une habitante lambda doit démêler pour comprendre les points de blocage réels du projet.

Le sujet des parcs photovoltaïques, lui aussi, illustre bien les difficultés rencontrées. Il s'agit pourtant de l'un des points les plus structurants de ce PLU, puisqu'il motive en grande partie la révision du document. Or les informations qui s'y rapportent sont disséminées sur près d'une quarantaine de pages différentes, réparties dans plusieurs chapitres distincts (diagnostic, incidences environnementales, justification des choix, règlement de zone), sans qu'aucune vue d'ensemble accessible ne permette à une habitante de comprendre en une seule lecture combien de parcs sont concernés, quelles surfaces sont réellement en jeu, ni où ils se situent précisément sur le territoire communal. Il faut recouper soi-même des tableaux, des cartes partielles et des paragraphes épars pour reconstituer une image d'ensemble — un exercice qui n'est raisonnablement pas à la portée d'une citoyenne non spécialiste et qui pourtant aurait permis à chacun de saisir l'ampleur réelle du projet sans avoir à reconstituer l'information page après page et document après document.

Je considère que cette difficulté d'appropriation constitue un frein à la participation citoyenne que l'enquête publique est censée garantir. Un document qu'une habitante motivée ne parvient pas à s'approprier en plusieurs heures de lecture limite de fait sa capacité à comprendre les enjeux du projet et à formuler un avis réellement éclairé.

Bref, difficile de se faire une image claire, hiérarchisée et surtout vivante des choix qui engagent pourtant l'avenir de notre commune. Rien, dans la forme de ces documents, ne rend sa lecture agréable ou même simplement abordable pour une citoyenne ordinaire.

J'aurais souhaité qu'un document de synthèse réellement vulgarisé, rédigé en langage accessible et illustré, soit mis à disposition des habitants pour une procédure de cette ampleur (couvrant l'ensemble des pièces du dossier et pas seulement le rapport de présentation)

Je vous demande que mon observation soit versée au dossier d'enquête.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette contribution.

Respectueusement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Marion Tanne". The signature is fluid and includes a stylized flourish at the end.

Fait le 19/09/2026

Aux Omergues